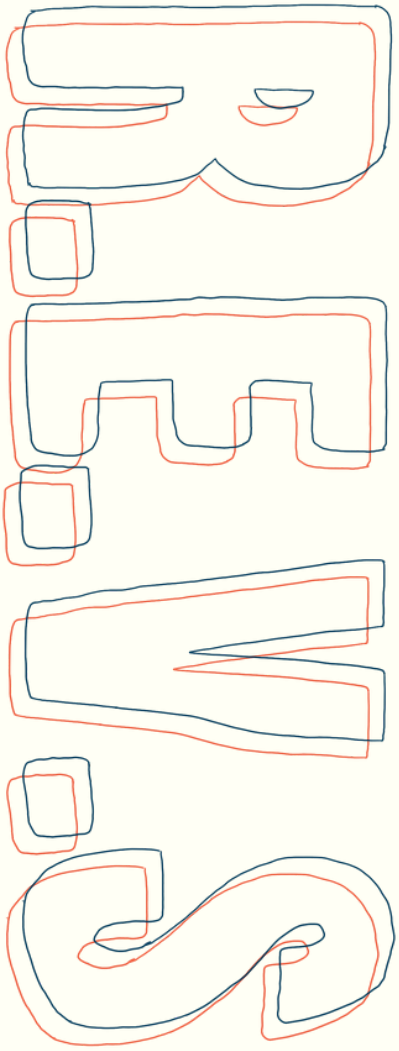
PLAIDOYER SURCHARGE ADMINISTRATIVE

DES ESPACES DE VIE SOCIALE À PARIS

Ce rapport a été rédigé en 2025-2026 par l'équipe du REVS et le groupe de travail « Plaidoyer » composé de représentant·e·s des EVS parisiens.



RÉSEAU DES ESPACES DE VIE SOCIALE PARISIENS
contact@revs.fr
www.revs.fr

CONTACT COORDINATION
Julien Messina
julien.messina@revs.fr
07 45 05 56 10

R.E.V.S
RÉSEAU DES ESPACES DE VIE SOCIALE PARISIENS

Dossier de plaidoyer

SURCHARGE ADMINISTRATIVE DES ESPACES DE VIE SOCIALE À PARIS

Dans le contexte politique et économique actuel, les partenariats publics de financement pluriannuel au fonctionnement sont de plus en plus rares pour les associations de quartier.

L'agrément Espace de Vie Sociale représente un **engagement mutuel** entre l'institution et la structure, qui repose sur une **confiance réciproque** et des **objectifs partagés dans l'intérêt du territoire** sur lequel l'EVS est implanté. Il est accordé à la suite d'un travail de diagnostic de fond réalisé par l'équipe de l'EVS en partenariat avec les différents acteurs locaux et nous estimons que ce statut devrait leur garantir une **confiance institutionnelle** particulièrement solide.

Face au constat d'une **surcharge administrative généralisée** des EVS à Paris, nous nous sommes collectivement questionné.e.s sur les leviers d'action et perspectives de changement.

Les EVS sont appréciés et soutenus pour la diversité de leurs formes et de leurs actions, leur expertise de terrain et leur agilité, ce n'est donc pas en leur imposant plus de normes et de lourdeur administrative que l'on les rendra plus "utiles socialement".

Nous proposons **deux axes pour alléger la charge administrative des EVS**, qui se basent sur la **confiance** et la **coopération**.

Repenser les financements pour se détacher d'une logique de rentabilité et de performance

- **Cesser le morcellement des enveloppes en appels à projet et revenir au financement au fonctionnement.** La stabilité financière fournie par un financement au fonctionnement est une condition indispensable à l'ancrage territorial des associations. C'est ce qui leur confère leur capacité à répondre aux besoins locaux, souvent évolutifs et difficiles à anticiper dans des cadres de projets formalisés. De plus, ces enveloppes doivent être indexées sur l'inflation et l'augmentation des charges.
- **Se référer au rapport d'activité comme élément de bilan.** Ils sont réalisés avec beaucoup d'attention et peuvent contenir tous les éléments nécessaires à la compréhension de l'action menée. Se baser sur l'existant permettrait de réduire le nombre de plateformes sur lesquelles les EVS saisissent les mêmes données et d'éviter de reproduire l'exercice à multiples reprises.
- **Travailler avec une obligation de moyens et non de résultat.** Exiger des résultats standardisés dans des contextes sociaux complexes serait nier l'incertitude, la diversité des parcours et le temps long. L'obligation de résultat contraint les associations à orienter les actions vers ce qui est facilement mesurable, au risque de formater les projets pour répondre aux attentes des financeurs plutôt qu'aux besoins réels des habitant.e.s.
- **Financer des méthodes et des approches plutôt que de mettre en compétition des projets**, c'est reconnaître l'expertise de terrain des associations. À long terme, s'intéresser aux parcours des habitant.e.s, à court terme, évaluer les projets en fonction de leur adaptabilité.

Partir des réalités de terrain pour construire une évaluation adaptée aux EVS

- **Construire les modalités d'évaluation en commun avec les EVS.** Comme bon nombre d'acteurs publics l'ont aujourd'hui intégré, l'action de terrain ne se réduit pas au nombre de participant·e·s à une activité. Chaque EVS est garant d'une approche dont l'évaluation ne peut se dérouler réellement qu'en concertation avec celles et ceux qui l'ont pensée. C'est en partant de leur approche sensible et qualitative, de la spontanéité d'un projet naissant et du temps long d'un parcours que l'on restera proche des besoins du terrain.
- **Différencier les attentes en fonction des structures** revient à reconnaître la grande diversité des modèles économiques des EVS parisiens et redimensionner les attentes en matière d'évaluation en fonction de leurs capacités. Historiquement, l'agrément EVS vient en soutien à des structures habitantes qui constituent de petits nœuds de l'Animation de la Vie Sociale dans un quartier. Elles tirent leur légitimité d'une grande proximité avec le terrain et les exigences administratives les en éloignent.
- **Fournir des outils et moyens proportionnels à l'augmentation des exigences.** Dans de nombreux cas, les équipes bénévoles et salariées des EVS ont besoin de formation et de plus d'accompagnement face à la charge administrative. Le travail de réseau, qui se renforce d'année en année, soutient leur adaptabilité à travers de nombreux échanges de pratiques et la mutualisation de moyens et de connaissances. Toutefois, il ne faut pas confondre la montée en compétence des équipes, la professionnalisation et l'institutionnalisation : il faut former sans déformer.
- **Revenir à plus de suivi de terrain et de proximité entre les partenaires institutionnels et les structures.** Renforcer les effectifs des équipes sur les territoires pourrait encourager la présence des partenaires sur les activités des EVS. Augmenter leur budget et leur capacité à agir pourrait favoriser la continuité de l'action et lutter contre le turnover.

LE RÉSEAU DES ESPACES DE VIE SOCIALE

En 2026, le territoire parisien compte 55 Espaces de Vie Sociale. Ces lieux de rencontres, de partage et d'accueil inconditionnel sont des ressources précieuses pour les habitant.e.s des quartiers dans lesquels ils sont implantés et favorisent le lien social, le soin collectif et l'émancipation. Ils se caractérisent par la richesse de leurs propositions, leur dimension festive et leur diversité.

Depuis 2018, les EVS sont réunis en réseau pour plus de coopération, de partage de ressources et de représentativité.



Illustrations Céline Ziwès
zédessinfik.com

R.E.V.S
RÉSEAU DES ESPACES DE VIE SOCIALE PARISIENS

I. Constat d'un étouffement administratif, du point de vue des EVS

C'est pour se représenter le quotidien d'un modèle assez fréquent à Paris que la parole des salarié·e·s de trois EVS de Paris a été recueillie. Le cas de ces salarié·e·s n'est pas rare mais pourtant vertigineux : il·elle·s déclarent passer chacun·e « au moins 50% de leur temps de travail à faire de l'administratif, alors que ça devrait être moins de 20% pour pouvoir accueillir correctement le public.»

1. Animation ou administration, faut-il choisir ?

Le temps consacré à l'administratif est souvent soustrait au temps d'animation. Le coordinateur d'un EVS, témoigne : « C'est compliqué d'être à la fois sur le terrain et sur l'ordinateur. Souvent on est obligé de sacrifier un des animateurs, notamment pendant les vacances scolaires. C'est bête parce que c'est **moins de temps sur les projets** en eux mêmes. Il faut les construire, faire des demandes de sub', les bilans, etcetera... Mais c'est **au détriment du temps d'accompagnement** individuel et collectif des jeunes. Malgré tout, on s'efforce de privilégier les actions. C'est le sens de notre métier. » La question du sens s'impose dans le débat et les salarié.e.s de cet EVS ne sont pas les seuls à la poser.

Face à des interlocuteur·rice·s institutionnel·le·s eux·elle·s mêmes pris en étaux entre des exigences administratives croissantes et des remontées de terrain alarmantes, dans cette association on ne voit qu'une solution : « Il faudrait que les décideurs des institutions passent une journée de temps en temps sur le terrain. Ils devraient avoir une meilleure vision de ce que c'est le quotidien d'une asso. »



> **il·elle·s déclarent passer chacun·e « au moins 50% de [leur] temps de travail à faire de l'administratif, alors que ça devrait être moins de 20% pour pouvoir accueillir correctement le public. »**

Dans les Espaces de Vie Sociale, **l'accueil inconditionnel est le mot d'ordre**, « on peut pas être trois heures d'affilée sur l'admin. Tu commences un truc, t'es bien dedans et paf t'es dérangée, il y a une urgence et tu t'interromps. » remarque la coordinatrice sans le déplorer pour autant. « On a des métiers où on ne sait pas ce qui va nous tomber dessus dans la journée. Il peut y avoir une personne qui vient en détresse et toi tu mets de côté ton boulot pour gérer l'urgence. Ça repousse les échéances de la paperasse. Si tu veux que l'accueil reste un vrai accueil, avec du temps consacré aux personnes accueillies, **il faudrait diminuer les exigences administratives**. »

> **« Il faudrait que les décideurs des institutions passent une journée de temps en temps sur le terrain. Ils devraient avoir une meilleure vision de ce que c'est le quotidien d'une asso. »**

Par hasard, quelques minutes plus tôt une ancienne employée du Ministère de la Culture en charge de l'attribution d'une subvention, maintenant bénévole dans cet EVS est entrée dans l'association, discrètement pour ne pas nous déranger. Elle réagit vivement quand elle comprend le sujet de la conversation : "C'est vrai qu'on ne se rend pas compte quand on est financeur, les associations vivent de pleins de petits bouts de subventions touchés par ci par là, et chaque financeur demande de remplir un bilan avec ses propres critères. C'est invivable."

2. « Sans une équipe administrative derrière, l'EVS fermerait »

Même dans le cas où un EVS serait l'antenne locale d'une association de plus grande envergure et donc soutenu par une équipe administrative habituée au jargon et aux plateformes, on rencontre une **décorrélation entre les attentes administratives et l'épreuve de la réalité**. La directrice de l'association qui est chargée de la gestion d'un EVS remarque dès le début de notre entretien : « Il y a la notion de charge administrative et aussi la notion de compétence. Ce n'est pas la même chose d'animer un EVS et de le gérer. » Pour elle, **les moyens ne sont pas suffisants pour favoriser l'émancipation d'un projet habitant**. La PS EVS de 27 000 euros par an est loin de suffir pour payer le poste d'une ou deux personnes qualifiées pour la gestion associative. Selon elle, s'il n'y avait pas des cadres et une équipe administrative derrière, l'EVS fermerait.

> « Il y a la notion de charge administrative et aussi la notion de compétence. Ce n'est pas la même chose d'animer un EVS et de le gérer. »

Elle observe elle aussi une **montée en puissance de la charge administrative** dans les années 2010 et en ce moment une **montée en puissance des exigences** qui entraîne souvent une **baisse des moyens** et a des effets collatéraux.



Certaines structures perdent leurs subventions et ne peuvent plus mener à bien leur projet associatif. Elle soutient que **cette rigidité administrative dessert avant tout les habitant.e.s**.

> « parfois l'appel à projet précède le besoin de terrain. »

Ces restrictions sont, selon elle, le résultat immédiat d'une politique austéritaire, une sorte d'effet ricochet des baisses des budgets de l'État. Elle déplore cependant une forme d'austérité par anticipation des administrations. La directrice est catégorique, « avec la charge administrative actuelle, soit les associations ont la chance d'avoir un portage associatif compétent, soit un conseil d'administration compétent. Sans ça, la conjoncture actuelle leur coupe toute possibilité de développement. »

Malheureusement, **toute croissance implique un risque de perdre le lien au terrain**, et elle critique cette **précarisation et cette mise en concurrence** qui font que « parfois l'appel à projet précède le besoin de terrain. »

Déconnecter les personnes qui font les projets du terrain entraîne une perte de sens. « C'est le risque quand ce sont les directions qui remplissent les formulaires. » Le problème de fond, selon elle, est une logique trop administrative.
Elle demande haut et fort depuis des années maintenant **plus de subventions au fonctionnement et moins d'appels à projets**. Elle insiste sur l'effort à faire de la part des institutions sur la proportion entre la charge de travail et la somme allouée. Elle déplore la **perte de valeur du rapport de confiance**, « avant ton ancienneté, ton histoire valait crédit, maintenant ce n'est plus le cas. »

3. « Venez sur les actions. Pas besoin de prévenir, on n'a rien à cacher ! »

C'est sur le même ton qu'a démarré l'entretien avec l'un des coordinateurs d'un troisième EVS. Il n'a cependant aucun problème à reconnaître que « **la confiance ça se construit** », mais encore faut-il donner les moyens d'une telle construction. « Nous encore on nous fait confiance, on peut se permettre de mettre "se référer au rapport d'activité" dans les Cerfa. On a de la chance, on a plusieurs personnes qui travaillent là depuis 20 ans. Mais les petites assos qui ne connaissent pas les rouages, ça les démoralise. »
Pour faire tourner l'EVS, c'est près de 6 ETP dont deux sont dédiés à l'administratif. Mais selon le coordinateur, c'est avant tout des actions de terrain, un travail inlassable depuis plus de trente ans. Il a conscience que malgré la **détérioration des conditions de travail**, c'est plus facile pour eux que pour d'autres, qu'ils ont obtenu une certaine notoriété qui leur vaut une tolérance de la part des institutions. Malgré cela, des facteurs structurels rendent cette construction difficile :
« Y'a pas mal de turnover chez les interlocuteurs donc ceux que tu connais depuis longtemps c'est plus simple, mais là où ça change tout le temps c'est dur de suivre et de tout expliquer et défendre à chaque fois. »

On constate néanmoins des efforts dans ce sens de la part des partenaires ces dernières années. La Ville cherche à réunir ses différents dispositifs de financements sur une seule plateforme, anciennement Simpa et maintenant Paris Asso, et le coordinateur en remarque la praticité. C'est à ce moment-là qu'il ouvre son ordinateur et sort un fichier de suivi des dépôts de dossiers de subventions. On dénombre **40 lignes différentes de financements publics pour un total de 13 plateformes.**

> **« Y'a pas mal de turnover chez les interlocuteurs donc ceux que tu connais depuis longtemps c'est plus simple, mais là où ça change tout le temps c'est dur de suivre et de tout expliquer et défendre à chaque fois. »**

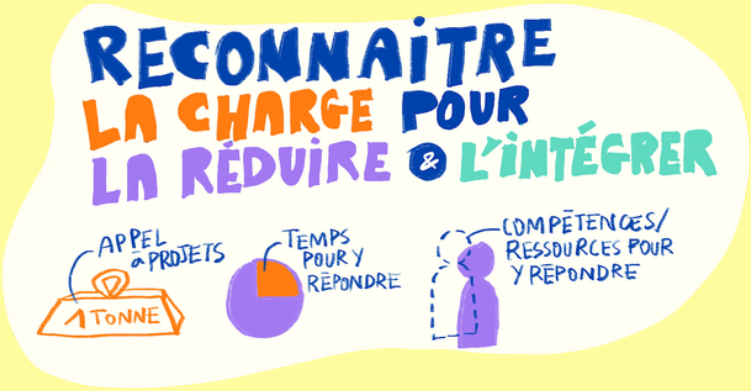
L'État a Subventia, Dauphin, Stars-fir, lecompteasso, SYLAE, FONJEP, la Ville passe principalement par Paris Asso et Choruspro mais subsistent fournisseurs.paris.fr et le Budget Participatif, et enfin la Caf utilise Sphynx, le compte partenaire, Élan et des dossiers constitués hors plateforme. Il conclut avec une remarque pragmatique : « On leur dit toujours : venez sur les actions. Pas besoin de prévenir, on a rien à cacher ! Et quand ils viennent, ils kiffent. »

L'évolution du rapport partenarial que décrivent les gestionnaires de ces trois associations prend la forme d'un **étouffement administratif**. On demande des comptes aux EVS qu'ils ne sont pas en capacité de rendre sans **sacrifier une part de leur présence auprès des habitant·e·s** qu'ils risquent ensuite se voir reprocher. Les EVS mais aussi l'ensemble des acteur.trice.s de terrain estiment que ce modèle a fait son temps et qu'il faut **changer de paradigme pour continuer à mener une politique sociale de proximité sans épuiser bénévoles et travailleur·euse·s**.



II. Perspectives de changement : repenser la structure de financements et l'évaluation

Il est important de préciser avant de s'engager dans cette partie que toute cette réflexion critique autour de l'évaluation se base sur un point indiscutable : la nécessité de pouvoir suivre la dépense publique. Ce qui est remis en question est plutôt d'ordre méthodologique, et la violence décrite se trouve dans l'éthique libérale de ces 50 dernières années qui a permis cette dérive de la méthode.



1. Contre le morcellement des financements

Depuis les années 80, on observe une **transformation globale de la dépense publique**, notamment par le **désengagement graduel des services publics du secteur social du fait d'une nouvelle attente, la rentabilité**. Cette Nouvelle Gestion Publique (ou New Public Management) pave la voie aux politiques austéritaires qui démantèlent progressivement les services publics. Dans ce contexte, les habitant·e·s prennent en main certains aspects pourtant essentiels de leur vie quotidienne, délaissés par l'État et les collectivités.
Les subventions de fonctionnement sont remplacées par la systématisation des appels à projets, ce qui a pour conséquence principale la **précarisation du milieu**, qui emploie pourtant un dixième des salarié·e·s du secteur privé.
La logique d'appels à projets et l'exigence de rentabilité met les associations en concurrence et les fait entrer dans une logique de marché. Là où l'État et les collectivités octroyaient autrefois des financements pluriannuels au fonctionnement, garants d'une stabilité et d'une vision à long terme, ils privilégient désormais des aides ponctuelles centrées sur des projets. **Ce glissement structurel fragilise profondément le tissu associatif**.

Il est contraint à un **modèle économique incertain**, dépendant d'appels à projets aléatoires, chronophages et rarement suffisants.

Sur les dernières décennies et en conséquence d'une nouvelle gestion publique introduisant la rentabilité dans le secteur associatif, la dépense publique dédiée au secteur social et socio-culturel connaît une réduction significative.
Dans ce contexte d'austérité budgétaire, d'inégalités structurelles et de violences systémiques, les Espaces de Vie Sociale ont un rôle essentiel à jouer.
Leur sens dépasse largement la mise en œuvre d'une politique publique puisqu'ils constituent des **espaces de solidarité, de transmission, de politisation et d'auto-organisation démocratique**.
Ils participent à **entretenir le lien social** et tentent d'**ouvrir des perspectives d'émancipation**, de **donner la parole à celles et ceux qui en sont le plus souvent privé·e·s**.
En 2024 sur les 33 EVS parisiens ayant répondu à l'enquête de l'Observatoire SENACS, 22 EVS avaient 4 salarié·e·s ou moins, et parmi ceux-là, 19 étaient de petites structures indépendantes dont l'activité est centrée sur l'EVS et son quartier. De plus, leur équipe salariée n'est que rarement formée à la gestion administrative.

2. Adapter l'évaluation aux réalités de terrain

Le rapport Évaluation des pratiques associatives, écrit à la demande de la Secrétaire d'État Sarah EL HAÏRY en 2022 auditionne Viviane Tchernonog, chercheuse au CNRS, au Centre d'économie de la Sorbonne de l'Université Paris 1 dans lequel elle développe des recherches portant sur l'analyse socio-économique des associations. Suite à ses avertissement, on peut lire dans le rapport que « la **tendance actuelle de transformation des modalités de subventionnement** bénéficie aux très grandes associations qui accompagnent les politiques publiques. **Les associations de taille intermédiaire sont mises à mal par le manque de moyens et de qualifications** qu'elles devraient réunir pour se positionner sur ce nouvel équilibre des relations. »

L'évaluation est un outil permettant plus de contrôle, ce qui implique une relation de pouvoir, elle doit donc être utilisée avec discernement. **Innover dans la conception d'indicateurs plus fins et qualitatifs, réellement indexés sur les réalités de terrain semble souhaitable**. Dans le cas des associations de quartier, une évaluation standardisée peut réduire des actions complexes, relationnelles et inscrites dans le temps à des indicateurs qui ne rendent que partiellement compte de leur utilité sociale. **Le travail de lien social, de confiance et de présence auprès des habitant·e·s reste en effet difficilement mesurable**. Lorsque les critères d'évaluation deviennent trop prescriptifs, ils peuvent également conduire les associations à privilégier ce qui est facilement quantifiable au détriment de ce qui répond réellement aux besoins du territoire.

Pourtant, encore aujourd'hui trop d'appels à projets demandent des résultats mesurables sur des périodes courtes. **L'obligation de résultat pousse les associations à orienter les actions vers ce qui est facilement mesurable, au risque d'exclure les publics les plus éloignés**. Pire encore, elle pourrait pousser à privilégier des interventions rapides ou à formater les projets pour répondre aux attentes des financeurs plutôt qu'aux besoins réels des habitant.e.s. À l'inverse, une logique fondée sur **l'obligation de moyens favorise la confiance entre pouvoirs publics, acteurs associatifs et habitant·e·s**. C'est une manière de reconnaître la souveraineté des usager·ère·s des associations et un pas dans la direction de l'émancipation.

L'enjeu est donc de construire une évaluation qui permette à la fois de **garantir la transparence de la dépense publique** et de **reconnaître la spécificité de l'action** , sans produire une charge administrative disproportionnée ni orienter excessivement leurs pratiques.

3. Privilégier la confiance et l'autonomie associative

Nous défendons une approche qui **tisse la confiance et facilite la coopération**, par opposition au contrôle et à la compétition. Olivier Hamant, chercheur en biologie et biophysique à l'ENS Lyon, à l'INRAE et à l'Université Pierre et Marie Curie développe une pensée de la **robustesse** qui s'oppose au culte de la performance. Selon lui, la logique d'optimisation dans laquelle nous sommes ancré·e·s, loin de nous renforcer, **fragilise nos modes de fonctionnement** et nous conduit droit au burn-out des humains et des écosystèmes. En étendant cette réflexion sur l'évaluation même au-delà de son domaine de recherche, il affirme que l'on a collectivement tendance à confondre sécurité et contrôle, alors que ce sont en réalité deux concepts opposés.

Le contrôle nourrit la défiance et l'insécurité. S'en détacher conduit à plus de sérénité à toutes les échelles, aussi bien dans les rapports institutionnels que dans ceux de la vie des quartiers.
Accepter les fluctuations et prévoir en fonction des risques plutôt que la moyenne rassurante oblige à favoriser l'adaptabilité des écosystèmes, des territoires et de celles et ceux qui les habitent. **La logique de contrôle entraîne inévitablement une compétition**, or la compétition n'est viable qu'en l'abondance de ressources. Nous avons précédemment mis en évidence le contexte d'austérité dans lequel se trouve le milieu associatif, et plus largement le pays.
À partir de ces constats, le chercheur et son laboratoire proposent un changement de paradigme s'éloignant de l'approche actuelle qui crée des indicateurs pour mesurer la performance plutôt que de cultiver la confiance. **Le lien social ne se mesure pas, il évolue constamment et dépasse l'action de l'association sur un territoire**.

En revanche, **l'EVS tisse des liens sur le long terme** et favorise les rencontres, il participe à l'élasticité des relations qui font l'adaptabilité d'un territoire. Au vu du contexte actuel, en pleine rupture politique, sociale et écologique, **c'est notre responsabilité collective de trouver de nouvelles manières de travailler ensemble pour être plus à même d'endurer les difficultés à venir**. Nous invitons les partenaires des EVS à aborder l'évaluation de manière plus durable.

L'accumulation de procédures et d'exigences administratives peut progressivement éloigner les équipes des habitant.e.s et renforcer la concentration des fonctions administratives au sein d'un nombre limité de personnes maîtrisant les codes institutionnels. Ce phénomène est particulièrement sensible dans les petites structures, où les mêmes personnes peuvent être amenées à assurer l'accueil, l'animation, la coordination, la recherche de financements et le suivi administratif. La multiplication des obligations peut ainsi rendre plus difficile la participation des bénévoles et des habitant.e.s à la vie associative. Préserver une gouvernance vivante suppose donc de maintenir un équilibre entre exigences de gestion, participation et autonomie associative. **La confiance ne signifie pas l'absence de contrôle** : elle peut au contraire s'appuyer sur des modalités de suivi régulières, transparentes et adaptées aux réalités de chaque structure.

Conclusion

L'héritage de la Nouvelle Gestion Publique a montré ses limites, la logique managériale de rentabilité ne peut être appliquée ni au secteur public, ni aux associations qui agissent dans l'intérêt général et sont financées par des fonds publics. Elle mène inévitablement vers un étouffement du secteur et par conséquent, une fragilisation des instances de démocratie locale et d'éducation populaire, remparts contre une méritocratie libérale et hostile aux minorités.

L'évaluation, à la base un principe de contrôle de la dépense publique est donc devenue une manière de l'optimiser, parfois en dépit du bon sens. Les procédures, les contrôles et les exigences administratives mobilisent aujourd'hui des moyens humains et financiers considérables, alors que le discours d'austérité tend à restreindre toujours plus les financements au fonctionnement. Ce paradoxe fragilise directement les EVS et semble détourner la dépense publique de sa finalité : soutenir l'action sociale de proximité.

Dans les faits, les associations sont déjà lourdement contrôlées. Ajouter des couches de contrôle ne garantie pas plus de transparence mais engendre une surcharge. Simplifier les procédures, harmoniser les plateformes et alléger les bilans, ce n'est pas renoncer au suivi. C'est simplement remettre les moyens là où ils sont utiles : auprès des habitant·e·s. Au vu de la fragilité des équipes, dans des conditions de turnover important et de précarisation du salariat associatif, la simplification n'est plus un confort, c'est une condition pour que les EVS puissent continuer à faire leur travail.

Des institutions remettent ce modèle en question et cherchent à se réinventer, l'inspiration se trouve à toutes les échelles. Ensemble nous pouvons construire des modes de financement et d'évaluation adaptés à un monde qui change sans arrêt.

Ce rapport a été rédigé en 2025-2026 par l'équipe du REVS et le groupe de travail « Plaidoyer » composé de représentant·e·s des EVS parisiens.

RÉSEAU DES ESPACES DE VIE SOCIALE PARISIENS
contact@revs.fr
www.revs.fr

CONTACT COORDINATION
Julien Messina
julien.messina@revs.fr
07 45 05 56 10

R.E.V.S
RÉSEAU DES ESPACES DE VIE SOCIALE PARISIENS